

**DEPARTEMENT**  
SAVOIE  
**ARRONDISSEMENT**  
CHAMBERY

**Objet : Convention territoriale globale (CTG) 2023 - 2026**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 15 décembre 2022**

**L'an deux mille-vingt-deux et le dix-sept novembre à 18h00,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS CHAON. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). GROS (Pouvoir D. WROBEL). MANSOZ (Pouvoir M-L. MARCHAIS). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). VANBERVLIET (Pouvoir A. BOIS). WDOWIAK (Pouvoir S. FRANCONY).

\*\*\*\*\*

Le Président :

**Rappelle** à l'assemblée que le dispositif Contrat Enfance Jeunesse n'existe plus et a été remplacé par les Convention Territoriales Globales (CTG) dont les domaines d'intervention ont été élargis et peuvent couvrir les thèmes suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social ;

**Explique** que les CTG ne sont donc pas de simples dispositifs financiers mais constituent une démarche pour construire un projet social pour les territoires ;

**Précise** que, pour ce qui concerne la CCLA, le dossier doit être déposé avant le 31 décembre 2022 et que s'il est retenu par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), une convention de partenariat d'une durée de 5 ans sera établie avec un engagement financier sur les actions inscrites au contrat ;

**Présente** les grands axes de la CTG proposée et les actions correspondantes :

- Axe 1 : Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance  
Action 1 : Le multi accueil du lac d'Aiguebelette  
Action 2 : Relais petite enfance
- Axe 2 : Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants  
Action 1 : Accueil de loisirs Sans Hébergement – Périscolaire  
Action 2 : Accueil de loisirs Sans Hébergement – Extrascolaire 3-11 ans
- Axe 3 : Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle  
Action 1 : Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Axe 4 : Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école  
Action 1 : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- Axe 5 : Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte  
Action 1 : Accueil des 11/25 ans  
Action 2 : Permanence hebdomadaire de la Mission Locale Jeunes  
Action 3 : Intervention du service Prévention de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie + Point Ecoute
- Axe 6 : Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap  
Action 1 : Structuration de l'information et de l'orientation des personnes porteuses de handicap et de leur famille

- Axe 7 : Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale
  - Action 1 : Habitat et logement
  - Action 2 : Accès au numérique
  - Action 3 : Accès aux droits ;

**Invite** le conseil communautaire à approuver le projet de Convention Territoriale Globale de la CCLA présenté en séance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le projet de Convention Territoriale Globale à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie, présentée en séance,

AUTORISE le Président de la CCLA à signer ladite convention et tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

